



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 30 juin 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Programme de travaux « 2^{ème} phase de la rénovation du COSEC A Rinella »

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 30 juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jeanne CALLIER à Michel ROSSI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Programme de travaux « 2^{ème} phase de la rénovation du COSEC A Rinella »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2022 approuvant les modalités de transfert du complexe sportif de A Rinella / Montesoro, commune de Bastia ;

Considérant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière de politique sportive et en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Considérant que le complexe sportif de A Rinella, construit au début des années 1970, ne répond plus aux normes de sécurité, d'accessibilité ni aux besoins des usagers ;

Considérant qu'en vue de la pleine exploitation par la Communauté d'Agglomération de Bastia et afin de faire évoluer le site et d'améliorer la qualité des services proposés, une première phase de rénovation a été lancée en juillet 2024 ;

Considérant que la première phase de travaux sera achevée avant la rentrée 2025 ;

Considérant que les orientations, au vu du diagnostic réalisé par les services, sont principalement axées sur la rénovation et l'amélioration de la piste extérieure, la facilitation de l'accès ainsi que la sécurisation du site, l'optimisation d'utilisation des infrastructures existantes tout en améliorant les conditions d'accueil du public et l'amélioration énergétique du complexe, la création d'une tribune intégrant une buvette équipée, un espace dédié à la presse et des sanitaires et vestiaires supplémentaires ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré

DÉCIDE (À l'unanimité)

D'approuver le programme de travaux de la 2^{ème} phase de rénovation du COSEC A Rinella, correspondant à une enveloppe financière des travaux de 1 700 000 € HT, pour un coût prévisionnel du projet de 1 900 000 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO